EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU COMITÉ SPÉCIAL DES CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET HAVRES.

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ Nº 8,

MARDI, 4 août 1891.

Conformément à l'ajournement et à l'avis de convocation, le comité s'est réuni aujourd'hui, à dix heures et demie du matin.

PRÉSENTS:

Les honorables messieurs Vidal, président.

McDonald (Cap-Breton), Perley, Allan. Almon, McInnes (Col.-Britannique), Power, McKay, Bellerose, Robitaille, McMillan, Read (Quinté), Boucherville, de, Macdonald (Victoria, C.-B.), Smith, Boulton. MacInnes (Burlington), Clemow. Stevens. Snowball, Girard, Montgomery, Miller, Tassé, Kaulbach. McCallum. O'Donohoe, Scott.-30. McClelan, Ogilvie,

Le bill de la Chambre des Communes (n° 82) "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs," a été délibéré.

Sur l'article 1,

Hector Cameron, écr., C.R., a été entendu de la part des promoteurs.

L'honorable Théodore Robitaille, sénateur, a été entendu pour donner des explications personnelles sur ses relations avec la dite compagnie.

L'honorable M. Tassé, sénateur, a soumis au comité une lettre adressée par M J. Chrysostome Langelier, de Québec, à L'Etendard, journal publié à Montréal; cette lettre a paru dans l'édition de ce journal du 5 juin 1891.

M. Charles N. Armstrong, entrepreneur, de la cité de Montréal, a été appelé, et a été interrogé par l'honorable M. Tassé sur le contenu de la dite lettre.

Walter Barwick, écuier, avocat, a été entendu et s'est opposé au bill au nom de la banque Ontario, de la banque des Cantons de l'Est et des curateurs à la faillite de Henry Macfarlane, sous-entrepreneur des travaux du dit chemin de fer; et a demandé certain amendement au 8me article relatif au pouvoir de la compagnie d'émettre des obligations afin de sauvegarder les droits des opposants.

Sur motion de l'honorable M. Miller, la délibération ultérieure du dit bill a été remise à jeudi procnain.

Certifié.

J. G. AYLWIN CREIGHTON,

Greffier en loi du Sénat, Greffier des comités.